

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mai 2025

Présidente de séance : Madame Christiane Martin.

Présents : Mesdames Martin, Brochard, Hérissé, Jacquin, Pinier, Carreau, et Messieurs Péan, Jacques, Legeard.

Mme Elodie Leffray donne procuration à Mr Nicolas Legeard.

Mr Laurent Blossier donne procuration à Mme Katia Jacquin.

Mr Jean-Luc Lanos donne procuration à Mr Pascal Jacques.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Pinier.

Lecture du procès-verbal du 4 avril 2025 : adopté à l'unanimité.

Demande d'ajout d'une délibération pour virement de crédit : accordé.

FINANCES :

Délibération pour les tarifs de la cantine 2025/ 2026 : Danielle Hérissé rapporte les tarifs actuels et les propositions d'augmentations.

Enfant : de 3.70 € à 3.75 €

Adulte : de 4.90 € à 5 €

Tarif du 3^{ème} enfant resterait inchangé à 1.85 €

Enfant occasionnel resterait à 4.20 €.

Vote favorable par 8 voix Pour, 3 voix Contre et 1 abstention.

Délibération pour les tarifs des loyers communaux : Pour le Multi Commerce et le Bar Tabac, proposition de ne pas augmenter au vu de la situation.

Quant aux 2 logements communaux, un nouveau locataire vient d'arriver et le loyer de l'autre logement a été augmenté l'année dernière.

Proposition de la « Commission Finances » de ne rien augmenter cette année. Vote à l'unanimité.

Délibération pour la Taxe d'Aménagement 2026 : Proposition de maintenir le taux de la part communale à 1.50 %. Vote à l'unanimité

Délibération pour un emprunt à long terme : Dans le cadre notamment des travaux de la MAM, il est nécessaire de recourir à un emprunt à long terme de 160 000 €. Danièle Hérissé a sollicité plusieurs organismes bancaires. Elle a reçu deux propositions : une du Crédit Agricole et une de la Caisse d'Epargne. Décision de l'assemblée délibérante de souscrire un emprunt au Crédit Agricole sur 20 ans pour garantir un taux fixe. Vote à l'unanimité.

Délibération pour virement de crédit : demande de renouvellement de l'autorisation pour Madame le Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion de dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 %. Vote à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL :

Délibération pour la création d'emplois permanents (dans le cadre de la procédure d'avancement de grade) :

1 poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe

1 Poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe.

Vote à l'unanimité.

M.A.M. :

Délibération pour travaux supplémentaires : fourniture et pose d'une clôture, d'un portail et aménagement extérieur (Bauducel) ainsi que des travaux d'électricité (Pasteau).

Pour l'entreprise Bauducel : + 9 205 € TTC

Pour l'entreprise Tavano : + 437.90 € TTC

Devis acceptés à l'unanimité.

Il convient de revoir certains travaux non réalisés et constatés par Madame Stéphane Brochard le jour des « Portes Ouvertes » organisées par les MAMours.

Départ de Madame Nadège Carreau qui donne procuration à Madame Stéphane Brochard pour la fin de la séance.

Délibération pour demande d'avance remboursable : l'association « Les Mamours » demande si la commune peut lui accorder une avance remboursable de 2 500 € nécessaire à l'aménagement des locaux en attendant le versement de la subvention de la CAF. Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vote un virement de crédit nécessaire à cette opération :

- Article 2111 : - 2 500 €
- Article 2764 : + 2 500 €

VOIRIE :

Délibération pour numérotation d'une parcelle D 810 : Monsieur Stéphane Péan propose d'attribuer à cette parcelle le n° 50, Route du Moulin de Courcelles. Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande des MAMours d'utiliser le hangar situé dans l'enceinte de la MAM pour y stocker du matériel. Accord unanime.

Photocopies pour les MAMours : demande à l'Association de fournir les ramettes de papier.

Spectacle « Malice au Pays » : d'autres communes se sont déjà positionnées.

Rando Comice de Pontvallain : le 24 mai à 15 heures.

Demande de nettoyage de l'abri bus de la Servinière.

Proposition d'inauguration de la MAM : samedi 30 août à 10 heures 30.

Animaux errants : annonce de la fermeture de « Moloss Land ». La Communauté de Communes cherche une solution et un remplaçant.

Clôture de la séance à 11h00.

Le Maire

Christiane MARTIN

La Secrétaire de séance

Stéphanie PINIER